



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 27 octobre 2025 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel, POYET Manon, DETHY Annie, DUMAS Jean-Marc, BOUTTE Thérèse.
POYET Mathieu DAMEZET Jérôme

ABSENTS EXCUSES

MONTET Frédéric.

Monsieur DAMEZET Jérôme est élu secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Agent communal
 - Participation mutuelle santé avec le CDG42
- Association
 - Prêt de la salle des sources pour l'association ESHF
- Réseau
 - Enfouissement réseau route du Barnaud
- Divers
 - Point sur la micro-crèche
 - Commémoration du 11 novembre

Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2025 à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, nouvelle convention pour la fourrière animalière. La demande est validée par l'ensemble des membres du conseil.

Animaux

- Nouvelle convention pour la fourrière animalière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune disposait jusqu'à présent d'une convention avec la fourrière animalière de Saint-Étienne-le-Molard - Le Domaine des Mûriers, laquelle arrive à échéance le 31 octobre 2025.

Dans le cadre de la compétence exercée par Loire Forez Agglomération en matière de prise en charge des animaux errants, un marché public a été lancé pour la capture et le transport des chiens et chats errants sur le territoire intercommunal.

À l'issue de cette procédure, c'est le Domaine du Bost qui a été retenu comme prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se déclare favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Domaine du Bost.

Pour : 10

Contre : 0 Abstention : 0

Agent communal

- **Participation mutuelle santé avec le CDG42**

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention d'adhésion au service "Protection Sociale Complémentaire - Risque Santé" proposée par le CDG42, conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 imposant, à compter du 1er janvier 2026, une participation financière des employeurs publics d'au moins 15 € par agent et par mois aux contrats de santé.

Après avoir pris connaissance des conditions fixées par le CDG42 (missions, modalités financières et durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2031), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : 10

Contre : 0 Abstention : 0

Association

- **Prêt de la salle des sources pour l'association ESHF**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande du club de football ESHF concernant le prêt de la salle des Sources les lundis et vendredis soir, à raison d'environ deux fois par mois durant la saison de football, afin d'y organiser les après-matches.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable à cette demande, sous réserve :

- que la salle soit restituée propre après chaque utilisation. Il est précisé qu'aucune intervention supplémentaire des agents techniques municipaux ne sera prévue pour le nettoyage ou la remise en état des lieux

- que la salle soit au préalable réservée systématiquement en Mairie.

Réseau

- **Enfouissement réseau route du Barnaud**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation de travaux de renforcement de réseau liés au nouveau lotissement du Barnaud. Dans le cadre des compétences transférées par la commune, le SIEL-Territoire d'énergie Loire (SIEL-TE) assurera la maîtrise d'ouvrage et propose parallèlement l'enfouissement du réseau fibre optique. Le coût total des travaux est estimé à 33 410 €, dont la participation prévisionnelle de la commune s'élève à 7 511 €, indexée sur l'indice TP 12. Le Conseil Municipal prend acte de cette organisation, approuve le montant des travaux et la participation communale, et confirme que le fonds de concours sera versé selon les modalités prévues par le SIEL-TE, amorti comptablement sur 15 ans.

Pour : 8

Contre : 1 Abstention : 1

La commune demande également un devis complémentaire pour l'enfouissement du réseau sur environ 120 m supplémentaires jusqu'au cabinet médical.

Divers

- **Micro-crèche**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa participation à une réunion entre Loire Forez Agglomération (LFA) et l'ADMR concernant la micro-crèche communale. Il précise que, malgré les efforts de gestion, la micro-crèche reste en déficit, ce qui n'est pas exceptionnel, l'ensemble des micro-crèches de la région présentant des résultats similaires. L'ADMR dispose d'un contrat de gestion jusqu'à fin 2026, et LFA lancera un nouvel appel d'offres pour 2027. La commune proposera également à l'ADMR de bénéficier de l'électricité issue de notre production photovoltaïque afin de réduire leur facture d'électricité.

- **Commémoration 11 novembre**

Le Conseil Municipal prend acte que la commémoration du 11 novembre se déroulera le 11 novembre à 10h30 autour du monument aux morts, suivie d'un verre de l'amitié dans la salle du Tilleul.

- Vœux de la municipalité

Le Conseil Municipal choisit que la cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le 9 janvier à 19h00 dans la salle du Tilleul.

- Street Art

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la réalisation d'une frise de street art sur l'art pariétal, en lien, pour cette année scolaire, avec l'étude de l'histoire de nos ancêtres et le voyage scolaire des enfants de l'école publique, comprenant la visite de la grotte Chauvet 2 située en Ardèche.

Le Maire a contacté l'artiste « Lasco », de renommée nationale, spécialiste de la vulgarisation de l'art pariétal et œuvrant à rendre cette expression artistique accessible au plus grand nombre. Sa notoriété croissante pourrait permettre aux enfants du RPI de côtoyer un artiste de renom, d'assister et de partager la création d'une fresque sur un mur proche de l'église.

Cette démarche, qui pourrait être réalisée durant la deuxième quinzaine du mois de mars (la première quinzaine étant déjà réservée par l'artiste, intervenant sur le nouveau site classé patrimoine mondial de l'UNESCO à Carnac). Cette intervention permettra donc un éveil artistique des écoliers, mais aussi plus largement en associant la population de la commune et des communes proches, autour du street art pariétal de nous sensibiliser sur notre rapport à l'art.

Après avoir fait un tour de table la majorité des élus sont défavorable à cette proposition.

Pour : 3

Contre : 7

Abstention : 0

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h45.

Le Maire,

Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,

Jérôme DAMEZET

